

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2025-2026

1. Intitulé du module : Système de santé et droit

Code : S.ER.SO.1104.F.25

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lectures)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

D. Rôle de Leader :

D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître la structure et l'organisation du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.
- Connaître les mécanismes d'élaboration du droit suisse et ses applications dans le domaine de la santé.
- Connaître et comprendre différentes approches et définitions de la santé.
- Connaître les besoins en santé de la population susceptible de recevoir des prestations d'ergothérapie ainsi que les déterminants et inégalités sociales de santé.
- Connaître et comprendre la distinction entre les notions de parcours, trajectoires et itinéraires de soins
- Connaître les notions de base du droit des personnes, des patient·exs et de la protection de l'adulte et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.
- Connaître les bases légales des assurances sociales pertinentes pour l'exercice de la profession et ses liens avec le droit du travail.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Santé et système de santé (2 ECTS) – 26 périodes

Contenus :

- L'organisation du système de santé : principes, problématiques, acteurs et partage des tâches.
- Définitions et approches de la santé et modèles de prise en charge.
- Les besoins en santé de la population.
- Les déterminants et inégalités sociales de santé (ISS) et sensibilisation aux discriminations.
- Repères statistiques en matière de santé de la population résidant en Suisse et du système socio-sanitaire.
- Parcours, trajectoires et itinéraires de soins : aspects normatifs, recours et non recours.

Unité 2 – Droit et assurances sociales (3 ECTS) – 40 périodes

Contenus :

- Introduction au droit, droits humains et documentation juridique.
- Droit des personnes, protection de l'adulte et droits des patient·exs : protection de la vie privée (secret professionnel, applications et limites) ; exercice des droits civils et capacité de discernement, mesures personnelles anticipées (mandat pour cause d'incapacité, directives anticipées), représentation par les proches, curatelles, placement à des fins d'assistance et obligation de soins ; accès du ou de la patiente au dossier de soins.
- Droit des assurances sociales : LPGa+LAPG, LAMaI, LAA, LAI, aide sociale, LPC à l'AVS-AI.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☒ Autre (préciser) : lectures, vidéos, exercices, quiz. |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·ex obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·ex obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·ex obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

1. Un examen oral par groupe de 3 à 5 étudiant·exs sur le système de santé d'une durée de 15 min en semaine 6. Temps de préparation de 15 minutes avant la passation. Les questions sont remises aux étudiant·exs en semaine 51. Chaque groupe prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d'examen parmi celles qui leur ont été remises.

Les notes sont individuelles en rapport avec la prestation de chaque étudiant·ex. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

2. Un examen écrit de droit de deux heures en semaine 6. Les questions sont remises aux étudiant·exs au plus tard à la fin du module en semaine 2.

La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·exs au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire

☐ Travail additionnel

Ce qui a entraîné l'échec en première session est remédié en semaine 26 ou 27.

1. Pour l'unité 1 Santé et système de santé, l'examen oral est refait individuellement. Il porte sur les mêmes questions que celles remises aux étudiant·exs en semaine 51 pour la première session. Chaque étudiant·ex prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d'examen. Le temps de préparation de la question tirée est de 15 minutes avant la passation. L'examen oral dure 15 minutes.
2. Pour l'unité 2 Droit et assurances sociales, l'examen écrit est refait. Il porte sur les mêmes questions que celles remises pour préparation de l'examen écrit de la première session en semaine 2. Il dure deux heures.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☒ Écrit

☐ Oral

☐ Pratique

☒ Dossier

☐ Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·ex étudiant·ex qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme au cours, l'enseignant·ex est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·exs.

10. Bibliographie principale / règlement

Despland, B., & Ayer, A. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. Éditions La Sarine.

Lacourse, M.-T. (2018). *Sociologie de la santé* (4^e édition). Chenelière éducation.

Lang, T. (2022). Santé. In D. Fassin (Éd.), *La société qui vient* (pp. 669-686). Seuil.

Meier, Ph. (2022). *Droit de la protection de l'adulte* (2^{ème} édition). Schulthess Verlag.

Guillod, O. (2018). *Droit des personnes* (5^{ème} édition). Helbing & Lichtenhahn.

Rossini, S., & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé : politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Warin, P. (2009). Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux. *Lien social et Politiques*, 61, 137–146. <https://doi.org/10.7202/038479ar>

11. Enseignant-exs

K. Haunreiter, P. De Meyer, Y. Papadaniel, V. Stucki

Nom de la ou du responsable de module :

STUCKI Virginie

Descriptif validé le :

14 août 2025

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine